



Carte Professionnelle d'agent de sécurité

Draveil, le 6 Octobre 2020.

Monsieur Eric DUPOND-MORETTI
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice

Ministère de la Justice
13 Place Vendôme
75 042 PARIS Cedex 01

LETTRE OUVERTE

Objet : Obtention de la carte professionnelle d'agent de sécurité

Monsieur le Ministre,

Le Syndicat National Pénitentiaire FORCE OUVRIERE, a sollicité par 2 fois votre prédécesseure le 11 juin 2019 et le 4 mars 2020, concernant l'inégalité que subissent les personnels pénitentiaires.

En effet, le ministère de l'intérieur (police nationale et gendarmerie) a passé un accord avec le Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS), afin que ses agents retraités bénéficient de la carte professionnelle d'agent de sécurité sans avoir à suivre une formation de cinq semaines dont le coût est de 1000 euros.

Contrairement aux personnels de l'administration pénitentiaire pourtant reconnus comme troisième force de sécurité intérieure, ceux-ci sont exclus de cette convention.

L'évolution de notre profession avec la reprise des extractions judiciaires (PREJ) et la mise en place des équipes locales de sécurité pénitentiaires (ELSP), ont permis aux personnels pénitentiaires d'acquérir des compétences équivalentes aux policiers et gendarmes.

Permettre aux agents pénitentiaires d'obtenir cette carte professionnelle d'agent de sécurité serait une reconnaissance de leur qualification et aptitude dans le domaine de la sécurité au service de notre institution dans des conditions parfois difficiles, et au service de la protection des populations et des biens.

Cet accord entre notre administration et le CNAPS n'aurait aucun impact sur quelconque budget, mais serait une juste reconnaissance des personnels pénitentiaires de bénéficier des mêmes avantages que la police nationale et la gendarmerie, lorsqu'ils cessent de servir l'Etat au terme d'une carrière bien remplie.

Le SNP FO réitère sa requête afin que des échanges avec le CNAPS soient engagés par vos services avec la ferme volonté d'intégrer les personnels pénitentiaires dans ce dispositif.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de mes salutations respectueuses.

Le Secrétaire Général

Emmanuel BAUDIN

FO Pénitentiaire – le 6 Octobre 2020

